

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 14 novembre 2020

### COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté

## L'ARS et le Conseil régional verseront une indemnité exceptionnelle aux étudiants infirmiers

**Les étudiants en soins infirmiers mobilisés pour faire face à l'épidémie dans le cadre de leurs stages vont recevoir une indemnisation exceptionnelle de l'ARS et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.**

Toutes les forces sont à pied d'œuvre pour faire face à la pression épidémique exceptionnelle qui s'exerce sur le système de santé. Les étudiants en soins infirmiers de deuxième et troisième année ont ainsi été appelés à intervenir en renfort dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux.

### Plus de 2 400 étudiants concernés

Afin de reconnaître la solidarité dont font preuve les futurs professionnels de santé, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil régional vont procéder à une revalorisation exceptionnelle de leurs indemnités de stage dont le montant légal varie de 38 à 50 euros par semaine. Ainsi, les étudiants mobilisés recevront une indemnité portée à 244 euros par semaine.

Plus de 2 400 étudiants sont concernés en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette mesure représente une enveloppe de 4 millions d'euros cofinancés à parité par l'Agence Régionale de Santé (2 millions d'euros) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (2 millions d'euros). La Présidente de Région, Marie-Guite Dufay, présentera cette mesure d'urgence au vote de l'assemblée lundi 16 novembre.

L'engagement de l'ARS s'inscrit dans une décision nationale prise par les ministères des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en faveur d'une majoration exceptionnelle des indemnités de stage légales durant la période de l'état d'urgence sanitaire, ce qui représente au niveau national une enveloppe de 20 millions d'euros, attribués dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif 2020.

Lors du Ségur de la Santé, le ministre des Solidarités et de la Santé s'est par ailleurs engagé avec les principales organisations représentatives des étudiants paramédicaux à une revalorisation pérenne des indemnités de stage des étudiants en soins infirmiers, en masso-kinésithérapie, manipulateurs en électroradiologie médicale et ergothérapie – à hauteur de 20% au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La mobilisation légitime des étudiants pendant cette période de crise ne devra pas se faire au détriment de la continuité pédagogique de leur formation.

### Contact presse ARS

Lauranne Courmault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : lauranne.courmault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason 2 place des Savoirs  
21035 Dijon Cedex

### Contacts presse Région :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr – tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr – tél 03 81 61 61 08